

# Liberté d'expression, abrogez la loi Pleven



Liberté d'expression à géométrie variable

*Thierry Bouzard nous a envoyé un projet de tract. Nous le mettons à disposition de nos lecteurs...*

## **Liberté d'expression !**

La loi Pleven de 1972 a autorisé les associations à se porter partie civile, même en l'absence de plainte individuelle préalable, ouvrant une multitude de procédures. Auparavant seul le parquet, en qualité de représentant de la société, pouvait saisir la justice, depuis n'importe quelle association s'autoproclamant représentative des intérêts d'une communauté particulière (juifs, noirs, musulmans, homosexuels, handicapés, discriminés en tous genres...) est en droit de demander des réparations, multipliant les conflits.

## **Une législation liberticide**

Depuis 45 ans la loi Pleven, sous prétexte de combattre les discriminations, réduit la liberté d'expression et encourage les communautarismes. Les récentes affaires de Zemmour, du burkini à l'été 2016, de la LICRA contre le président du Mémorial de la shoah, des tweets antisémites de Mehdi Meklat montrent les incohérences du discours antiraciste encouragé par cette législation liberticide.

## **Un communautarisme totalitaire**

De nombreuses associations se sont spécialisées dans cet encouragement à dénoncer l'autre pour mieux faire fonctionner le tiroir caisse : LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), LDH (Ligue des droits de l'homme), SOS Racisme. Leur exemple a été suivi et amplifié par les CCIF (Collectif contre l'islamophobie), CFCM (Conseil français du culte musulman), UEJF (Union des étudiants juifs de France), CRAN (Conseil représentatif des associations noires), et tout le lobby LGBT...

## **Le financement de la haine**

Déjà grassement subventionnées, ces associations ont fait leur fonds de commerce de la culpabilisation du peuple français, exerçant un véritable totalitarisme mémoriel. Antisémitisme, racisme, xénophobie, homophobie, islamophobie... alors que la christianophobie est ignorée et qu'il n'existe pas de terme pour le racisme anti-blanc.

Ces ismes et ces phobies servent à neutraliser les critiques de l'immigration et les mises en garde sur l'islam. En imposant une société multiculturelle, on crée une société multiconflictuelle qui culpabilise les Français (Macron: « la colonisation est un crime contre l'humanité »), détruisant leurs repères historiques. Ces associations communautaristes ne sont que des courroies de transmission d'un dangereux

mondialisme.

### **La culpabilisation et les repentances, ça suffit !**

Ces lois servent à excuser les crimes et les trafics, les violeurs et les terroristes, les Théo et les Mehdi, les Merah et les Kouachi, pendant que Jakubowicz fait condamner Zemmour et Bensoussan, accablant de procédures les Français qui ne se résignent pas à voir leur pays découpé en enclaves ethniques.

### **La législation la plus (anti)raciste du monde...**

Ainsi Gilles Clavreul, nommé par Manuel Valls préfet de la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT), se vante que la France a « la législation antiraciste la plus sévère au monde ». Pourtant ces lois mémorielles (Pleven, Gayssot, Taubira) ont été dénoncées notamment par Pierre Nora, historien des « lieux de mémoire », qui les accuse de « stalinisme de la pensée », et de « soviétisation de l'histoire » ; et aussi par Robert Badinter qui déclare : « une loi mémorielle est une loi compassionnelle. La loi n'a pas à affirmer un fait historique même s'il est indiscutable. La Constitution ne le permet pas ». La culpabilisation et les repentances, ça suffit ! Il est plus que temps d'abroger la loi Pleven.

**Thierry Bouzard**